

Bulletin d'inscription **CRFPA 2018**

Nom	Prénom	
Adresse	Code Postal	Ville
Adresse mail	Tél portable	IEJ d'inscription

Choix de la formation ISP

Afin de recevoir les supports photocopiés et les matières correspondant à votre examen

Formule "renforcée" 2 200 €

En présentiel (+ accès aux vidéos)

Précisez la procédure

Proc. Adm. Cont.

Précisez l'option écrite

Droit administratif
 Droit international et européen

En vidéos uniquement

Proc. Civile

Droit des affaires
 Droit pénal

Proc. Pénale

Droit civil
 Droit social

Formule "essentielle" 1 200 €

En présentiel (+ accès aux vidéos)

Précisez la procédure

Proc. Adm. Cont.

Précisez l'option écrite

Droit administratif
 Droit international et européen

En vidéos uniquement

Proc. Civile

Droit des affaires
 Droit pénal

Proc. Pénale

Droit civil
 Droit social

Votre inscription à la formation doit comprendre :

- ◆ Ce bulletin d'inscription rempli, daté et signé (ci-dessous)
- ◆ Un chèque à l'ordre de l'ISP de l'intégralité du montant des frais (permettant de recevoir les codes d'accès dès l'inscription).
Une inscription en ligne est aussi possible (paiement par CB en trois fois sans frais).

Les frais de scolarité peuvent sans majoration de frais, être échelonnés (entre 2 et 6 chèques encaissables chaque mois).

Les frais de scolarité comprennent les envois de photocopiés en France métropolitaine. Pour des raisons de problèmes postaux récurrents, les photocopiés ne sont envoyés ni à l'étranger ni dans les collectivités d'outre-mer

Votre liberté c'est aussi le droit de changer d'avis !

Mais nous souhaitons que seuls les candidats suivant les cours de l'ISP puissent bénéficier de l'apport très performant de la méthode ISP (vidéo) et des supports photocopiés couvrant l'intégralité du programme.

Vous pouvez donc choisir :

1- de payer l'intégralité de la formation (rappel : il est possible d'échelonner le versement) et **de recevoir** dès l'inscription les codes d'accès à la méthodologie et les supports photocopiés dès leur parution. Dans ce cas, aucune annulation ne pourra donner lieu à remboursement des frais de scolarité versés lors de l'inscription pour votre formation.

2- mais il est possible aussi **de vous réserver une clause d'annulation** garantissant, en cas d'annulation (quel qu'en soit le motif), le remboursement intégral des frais de formations versés (dans ce cas, l'annulation devra se faire par lettre recommandée avec A.R.).

Dans ce cas, vous ne recevrez ni les photocopiés ni les codes d'accès tant que vous ne nous aurez pas adressé une lettre manuscrite souhaitant dénoncer cette clause d'annulation (renseignez-vous auprès de notre secrétariat).

Je n'opte pas pour la clause d'annulation, j'adresse l'intégralité des frais de formation et je demande que mes codes d'accès à la méthodologie en ligne et l'ensemble des cours et des supports photocopiés correspondant à mon inscription me soient adressés. En cas d'annulation, aucun remboursement des frais de formation déjà versés ne pourra être exigé.

J'opte pour la clause d'annulation, j'adresse l'intégralité des frais de formation et j'ai noté que mon annulation (par lettre recommandée avec AR au plus tard le 1^{er} juillet 2018) impliquera le **remboursement intégral** des frais de scolarité versés. Aucune annulation ni remboursement ne seront acceptés après le 1/7/2018.

J'ai pris note qu'aucun support photocopié ni code d'accès ni sujets de Concours Blancs ne me sera adressé avant dénonciation de cette clause par lettre manuscrite datée et signée.

Date et signature précédées de la mention lu et approuvé

Retrouvez toute notre actualité sur :

